

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

DISCOURS DE N. S. P. LE PAPE en réponse à l'adresse du Sacré-Collège.—

LEDIMANCHE DE LA PASSION, 30 mars—
CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE : ordinations à l'église du Jésus, les Quarante-heures à Saint-Jaques et à Saint-Pierre ; célébration du 34e anniversaire de l'Union de prières; le Précieux-Sang.—
CONFÉRENCES de NAZARETH SUR LES SYLLABUS, par M. l'abbé Lévêque, P. SS.;
—LE CRUCIFIX, extrait



SOMMAIRE

de la Voix de N. Dame de Chartres—
DE LA MUSIQUE A L'ÉGLISE, suite et fin—
CHRONIQUE ÉTRANGÈRE: 6e anniversaire de l'exaltation du Souverain Pontife; aumône du Saint Père; Mgr. Gibons à l'université de Louvain; les chevaliers pontificaux; progrès du catholicisme en Angleterre; la laïcisation à outrance; éloge décerné à Mgr FreppeL.—
LE PÈRE POMPETTE, histoire.—
Décès de la semaine.

Rév. Mère Supér.
Congrégation N. D.
Maison Mère
Villa Maria

NOTRE-DAME DE GRACE

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an payable d'avance,

LE NUMÉRO
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux : Nos, 6, 8 et 10 rue Saint-Vincent
MONTREAL.

PRIERES DES QUARANTE HEURES

Lundi, 31 Mars — Couvent de Saint-Laurent.
Mercredi, 2 Avril — Collège de Joliette.
Vendredi, 4 “ — Couvent du Sacré-Cœur.

FÊTES DE LA SEMAINE

DIMANCHE, 30 Mars, — La Passion.

1^e classe, semi-double ; ornements violets.

Lundi, 31 — De la Férie, ornements violets.

Mardi, 1^{er} Avril — De la Férie, ornements violets.

Mercredi, 2 — Saint-François de Paul, C. double ; ornements blancs.

Jeudi, 3 — De la Férie, ornements violets.

Vendredi, 4 — N.-Dame de Pitié ; double majr, ornements blancs.

Samedi, 5 -- Saint Vincent Ferrier, C.; double, ornements blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

CATHÉDRALE.—Lundi 31, à 7 h. du soir, clôture du mois de saint-Joseph.

Vendredi 4 avril, fête de Notre-Dame des sept douleurs, salut et sermon à 7 h du soir.

SAINTE-JOSEPH (les Cèdres).—Mardi, 1^{er} avril, grand'messe pontificale à l'occasion du onzième anniversaire de l'élection de Mgr de Montréal, suivie de la bénédiction d'une cloche pour le couvent

PROVIDENCE.—Vendredi, 4, professions religieuses et rénovation des vœux.

DISCOURS DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE.

Le premier dimanche du Carême les Eves cardinaux composant le Sacré-Collège, se sont rendus au Vatican pour offrir à Léon XIII leurs hommages et leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance et de celle de son Couronnement.

En réponse à l'adresse que lui a présentée le cardinal Camille Di Pietro, le Saint-Père a prononcé l'important discours suivant :

“ Les vœux de bonheur que, dans ce jour pour Nous doublement remarquable, Nous offre le Sacré-Collège, et les prières qu'il adresse pour Nous au ciel, touchent tout particulièrement Notre cœur, et Nous obligent à vous exprimer Notre reconnaissance la plus vive et la plus entière.

“ Le Sacré-Collège partage avec Nous les sollicitudes du gouvernement de l'Eglise ; il sait mieux que personne combien Notre faiblesse a besoin, pour se soutenir et se raffermir, des secours humains et plus encore des secours divins.

“ La profonde émotion dont Notre âme fut saisie, lorsque, sans le mériter d'aucune manière, Nous Nous vîmes appelé au Souverain Pontificat, se réveille vivement en Nous dans cette sixième année, qui se termine bien douloureusement, après avoir ravi du milieu de Nous plusieurs membres illustres qui Nous étaient bien chers et porté des coups nouveaux à l'Eglise.

“ L'Eglise, assiégée de difficultés de toutes sortes toujours grandissantes, voit partout sa mission divine contrariée. Mais les offenses les plus lamentables et les plus graves sont celles qu'elle reçoit ici à Rome, le centre de sa vie, et qui ont pour but de mettre obstacle à l'action de son Chef suprême.

“ Nous avons éprouvé une grande amertume en voyant frappée d'une dure sentence une institution qui constitue l'honneur de l'Eglise, du Pontificat Romain et de l'Italie elle-même. Nous voulons parler de la Propagande. Il est aisé, en effet, de reconnaître combien, par une pareille sentence, les conditions de son patrimoine deviennent plus mauvaises, soit parce que ses capitaux seront dorénavant assujettis aux chances toujours incertaines et instables d'une dette publique, soit parce qu'on lui dénie la faculté, même en cas de nécessité urgente, de disposer de ces capitaux, ou de les augmenter par de nouveaux legs, sans l'intervention d'un pouvoir étranger. Mais, Nous élevant à des considérations plus élevées, la Propagande nous apparaît, comme elle l'est réellement, une institution d'un ordre absolument supérieur, et par sa nature absolument indépendante de toute autorité laïque. C'est ainsi qu'elle a été fondée par les Pontifes Romains en vertu du suprême ministère apostolique dont ils sont revêtus, et qu'elle a été organisée directement en vue de la propagation et de la conservation de la foi dans les différentes parties de la terre, pour l'accomplissement de la sublime mission de l'Eglise pour le salut du monde.

A cette fin, les Pontifes Romains ont communiqué à cette institution une grande partie de leur pouvoir suprême, et c'est par son intermédiaire qu'ils font parvenir aux peuples les plus lointains les bénéfices de la Rédemption.

“ Des peuples innombrables d'Afrique, d'Asie, des deux Amériques, de l'Océanie et même de l'Europe n'ont pu jouir de la lumière de l'Évangile et de la vraie civilisation qui en découle que grâce à cette bienfaisante institution. Et justement, pour qu'elle fût en état de répondre à sa haute destinée, les Papes eux-mêmes lui ont donné des revenus et des biens considérables, et par leur exemple et par leur parole ont engagé toute la catholicité à en faire autant. Il ne faut point s'étonner, par conséquent, que les hommes les moins bienveillants pour l'Église aient toujours comblé d'éloges cette institution.

“ Il ne faut point s'étonner que son patrimoine ait été respecté même par le gouvernement impérial de France, et que celui qui était alors le puissant arbitre des destinées de l'Europe l'ait hautement louée et protégée. Le caractère de cette institution pontificale étant ainsi expliqué, tout acte ayant pour effet de l'assujettir d'une façon quelconque à un pouvoir étranger et de mettre obstacle à son action, constitue un attentat contre la liberté du Chef de l'Église dans l'exercice de son autorité spirituelle, dans le fonctionnement de son ministère apostolique.

“ En vertu de ces considérations de l'ordre le plus élevé, Nous ressentons le devoir d'élever Notre voix et de dénoncer aux catholiques de toutes les nations, qui y sont intéressées à tant de titres, cette nouvelle offense faite au Siège Apostolique.

“ Nous, cependant, Nous Nous efforcerons de Notre mieux de pourvoir aux exigences administratives d'une aussi vaste et aussi splendide institution. Mais plus s'augmentent pour Nous les difficultés, plus s'aggrave Notre condition ; plus Nous comptons sur un concours encore plus grand du Sacré-Collège, sur le secours encore plus abondant des prières des fidèles de tout l'univers, de leur zèle et de leur générosité. Nous croyons ainsi que les vœux que vous venez de Nous exprimer, Monsieur le cardinal, s'accompliront pleinement, et que, pour la confusion de Nos ennemis acharnés, les moyens ne manqueront jamais au Siège Apostolique pour répandre l'Évangile et les œuvres de l'apostolat.

“ Fort de cette confiance, et remerciant de nouveau le Sacré-Collège pour ses souhaits et vœux, Nous donnons, en signe de Notre affection particulière, du fond de Notre cœur, à tous ses membres, ainsi qu'à toutes les personnes ici présentes, la Bénédiction apostolique.”

LE DIMANCHE DE LA PASSION.

Nous voici parvenus à la voie douloureuse ; aussi le deuil de nos églises redouble, et déjà les souffrances du fils de l'homme se font pressentir.

La religion nous conduit à travers la pénitence pour arriver au chemin du Calvaire : sans la pénitence du Carême, sans les austerités auxquelles nous nous sommes soumis, sans la blanche robe d'innocence que le repentir nous a donnée, comment oserions-nous monter au Golgotha pour voir mourir un Dieu ?

Mais, si nous avons pleuré du fond de nos cœurs, nous sommes aussi purs que les anges, et, comme eux, nous pouvons entourer la croix.

Dès la veille du Dimanche de la Passion, dans plusieurs passages de l'office on retranche le *Gloria Patri*... le refrain de Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit ; ce refrain que les chœurs célestes font entendre dans leurs divins concerts, a semblé trop plein d'allégresse pour un jour si rapproché des jours de douleur.

Dans quelques pays, ce n'est qu'au dimanche de la Passion que l'on voile le crucifix et les images des saints ; dans d'autres, c'est dès la première semaine du Carême que l'on cache, sous des étoffes violettes, la croix de l'autel et les statues de l'église.

Dans quelques endroits, on se sert, pour les offices, d'ornements noirs, afin de marquer le deuil encore davantage.

Mais, en général, c'est la couleur violette qui est adoptée ; alors les cierges ne sont plus de cire blanche, mais jaunes comme ceux des funérailles.

Quand les autels sont ainsi revêtus de tristesse, les prêtres sur un air lent et solennel, chantent le *Vexilla regis prodeunt*.

La croix va devenir comme la pensée fixe de l'Eglise ; elle sera invoquée, et presque adorée ; les rois, les pontifes, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les vieillards du sanctuaire, les enfants de chœur, les fidèles, les riches, les pauvres, iront pieds nus baiser le bois rédempteur, pendant que la voix grave des chœurs répètera :

*O crux, ave, spes unica !
Hoc passionis tempore,
Auge piis justitiam,
Reisque dona veniam !*

Alors on dirait que les enfants éplorés d'un père qui vient de mourir sont admis dans la chambre mortuaire où le chef de la famille est exposé sur un lit funèbre, et qu'ils viennent avec respect et douleur baiser ses restes vénérés.

Ces enfants, ce sont les fidèles ; le père, c'est Jésus-Christ ; ce lit funèbre, c'est la croix.

CHRONIQUE DIOCÉSAINNE ET PROVINCIALE.

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal ont été nommés : Mr J. Lachapelle, vicaire a Sainte Cécile de Valleyfield ; Mr O. Laferrière, vicaire à St Martin.

Sa Grandeur Mgr de Montréal a fait Dimanche dernier, à l'église du Jésus, les ordinations suivantes :

Tonsure et ordres moindres.—RR. F. F. L. A. Girard, E. M. I. Roy, P. F. Tourangeau, M. Fuchs, P. E. L. Hudon, T. Lord, L. J. Cotter, J. B. Proulx, L. A. J. S. Granger, L. F. Lalande, I. Champagne, J. E. A. Duguay, J. A. P. Bournival, M. H. Ferron, de la société de Jésus.

Ordres moindres.—Mr V. Campeau, du diocèse de Montréal, R. F. L. Lafortune, S. J.

Sous-diaconat.—Mr G. L. Leclère, Montréal.

Prétrise.—MM. J. E. Donnelly, Stanislas Laporte, P. J. Mouvet, Montréal, E. Schmidt, de la société de Jésus.

Dimanche dernier, l'association de l'Union de prières a célébré à Notre-Dame le 34^e anniversaire de sa fondation. L'église, dont l'illumination était splendide, était remplie par les associés et par un grand nombre de fidèles venus pour se joindre à eux.

Mr l'abbé Picard, directeur de l'œuvre, est d'abord monté en chaire pour rendre compte aux associés de l'état de l'œuvre ; il a annoncé que, depuis six mois, 300 inhumations avaient été faites par les soins de l'œuvre ; puis il a rappelé les nombreuses indulgences qui y sont attachées, et il a terminé par la consécration à Saint Joseph.

Sa Grandeur Mgr Taché, qui avait bien voulu présider la cérémonie, est alors venue donner le sermon. Ayant pris pour texte ces paroles de Notre-Seigneur. " En vérité, en vérité, si vous demandez quelque chose à mon père en mon nom, il vous l'accordera," Sa Grandeur a parlé de la prière et de l'Union de prières. La prière est agréable, consolante, facile, utile. Si l'action de la prière est puissante, combien plus puissante est-elle encore quand on s'unit pour prier. Lorsque deux ou trois personnes sont réunies pour prier, Jésus-Christ est avec elles. C'est par l'union de leurs prières que Marthe et Marie ont obtenu de Jésus-Christ qu'il ressuscitât Lazare, à qui il a dit : "Lève-toi, sors du tombeau." Les associés de l'Union de prières prient pour les malades, pour le repos de l'âme des défunts ; et Dieu, touché par leurs prières, dit à l'âme : " Sors, lève-toi." La prière, l'union dans la prière, nous en avons besoin aujourd'hui plus que jamais pour combattre l'union grandissante de ceux qui s'unissent pour le mal ; nous en avons besoin pour conserver la foi de nos pères, car la foi se perd quand on cesse de prier. Priez donc souvent ; soyez toujours fidèles aux engagements de l'œuvre excellente de l'Union de prières,

Après ce sermon, une quête, qui a été très productive, a été faite par les prêtres du Séminaire. Sa Grandeur Mgr Taché, assistée de MM. Bédard et Léveillé, a donné ensuite le salut solennel.

Vendredi dernier, a été clos le procès—*ne pereant*—dans la cause de la vénérable Marguerite Bourgeoys—pour ce qui est de la première partie de ce procès—à l'évêché.

Lundi prochain, sous la présidence de Mgr l'évêque de Montréal, commencera, à l'évêché, l'examen des témoins dans la cause de la servante de Dieu, Marie Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville.

La soirée, donnée lundi dernier, au profit des pauvres de la conférence Saint-Vincent de Paul de Saint-Pierre, avait attiré une foule nombreuse. La salle de l'ancienne église Sainte-Brigide était comble.

La partie musicale et dramatique a été parfaitement exécutée, et fait grand honneur aux membres du cercle Papineau, qui avaient bien voulu prêter leur concours à cette fête de charité.

Les assistants ont témoigné à ces jeunes amateurs leur satisfaction par de nombreux applaudissements, et les pauvres les remercieront en priant pour eux.

LE PRÉCIEUX SANG

DIVERS TRAITÉS SUR LE CULTE ET LA DÉVOTION DU TRÈS-PRÉCIEUX SANG.

Tel est le titre d'un nouvel ouvrage de 384 pages, grand in-18, publié par Mgr Larocque, ancien évêque de Saint Hyacinthe, et portant *l'imprimatur* de Mgr Moreau.

Cet excellent ouvrage, qui devrait se trouver dans toutes les familles catholiques, contient, en outre des considérations sur le Précieux Sang, diverses prières, litanies, indulgences accordées, etc. Le mois du Précieux Sang, avec méditations pour chaque jour du mois, et enfin les prières durant la sainte-Messe.

Ce livre, qui est mis en vente au profit du monastère du Précieux-Sang, à St Hyacinthe, ne se vend que 30 cts broché ou 50 cts relié, et sera envoyé franc de port sur réception du prix ; il est en vente dans toutes les librairies catholiques, et spécialement chez E. H. Richer, libraire à Saint-Hyacinthe, et au monastère du Précieux-Sang, Saint Hyacinthe.

AVIS.

Nous prions nos abonnés qui ont changé de logement ou qui vont en changer de vouloir bien nous envoyer au plus tôt leur nouvelle adresse, afin que nous puissions leur faire parvenir régulièrement la *Semaine religieuse*.

CONFÉRENCES DE NAZARETH SUR LE SYLLABUS.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Protection et Secours que l'Etat doit à l'Eglise.

Nous avons prouvé, en thèse générale, dimanche dernier, l'obligation dans laquelle se trouvent l'Eglise et l'Etat, en vertu de leur communauté d'origine et de fin, de se prêter mutuellement secours et protection.

Pour compléter notre sujet et afin de prévenir les applications fausses ou exagérées du principe établi dans la précédente conférence, nous répondrons aujourd'hui aux deux questions suivantes : Comment l'Etat doit-il rendre à l'Eglise les services qu'il lui doit, et quand est-il rigoureusement tenu de les lui rendre ?

I

A vous en tenir à la stricte signification des termes : *Protection, secours, service*, que nous avons employés, vous avez pu voir que nous ne donnions ni à l'Eglise, ni à l'Etat, le droit de s'immiscer, quand il leur plaît, dans les affaires qui ne relèvent pas directement de leur but. Il s'agit uniquement, comme vous l'avez compris, pour les deux sociétés civile et religieuse de mettre réciproquement les forces dont chacune dispose, au service de l'autre, tout en lui laissant la libre et complète direction de ses intérêts propres. — Quelqu'un tient absolument à m'imposer un protectorat que je ne réclame pas et que je repousse, je ne l'appellerai point mon protecteur, quoiqu'il fasse, mais un injuste envahisseur de mes droits ; — sous prétexte de me venir en aide, quelqu'un s'autorise à diriger mes propres affaires d'une manière contraire à mes vues, je ne le considérerai pas comme un auxiliaire, mais comme un adversaire.

L'obligation que nous imposons à l'Etat de protéger et de secourir l'Eglise ne lui donne donc point le droit d'administrer les choses religieuses ; l'Eglise peut avoir de nombreux et de pressants besoins, mais l'Etat n'est pas autorisé pour cela, à se substituer à elle, car il n'a pas et n'aura jamais les qualifications nécessaires. — Par conséquent, aucun gouvernement civil ne peut intervenir dans le domaine religieux, quand il lui plaît, et de la manière qu'il lui plaît, — il doit attendre que l'Eglise l'appelle, — ne faire que ce qu'elle lui demande, — et se laisser guider par elle dans tout ce qu'il fait pour elle.

A la lumière de ces principes, vous voyez que tous ces empereurs et ces rois que l'histoire ecclésiastique nous montre, convoquant des conciles et réglant les questions théologiques à leur gré, ne doivent pas être appelés protecteurs de l'Eglise, à qui, en réalité, ils ont fait beaucoup plus de mal que de bien : ce sont des persé-

cuteurs d'un genre particulier. — Les titres glorieux de Défenseurs et de Protecteurs de l'Eglise, n'appartiennent qu'aux princes, qui, comme Constantin, Charlemagne et Alfred le Grand, mettaient à sa disposition leurs richesses et leurs forces.

Si nous descendons sur un théâtre plus restreint, vous voyez quelle conduite devront tenir les particuliers qui se dévouent à la noble mission de défendre l'Eglise. — Les ennemis de l'Eglise sont si nombreux et disposent de tant de moyens dans notre siècle, qu'elle invite et presse tous ses enfants de s'armer pour sa cause; mais toutes les fois qu'elle parle en ce sens, elle ne manque jamais de rappeler à tous le grand principe de la subordination aux évêques, qui constitue la discipline, d'autant plus nécessaire que les combattants sont plus nombreux, et sans laquelle une armée ne saurait être victorieuse; parce que, manquant d'unité de direction, les forcés particulières dont elle se compose ne se fusionnent pas de manière à ne former qu'une seule et irrésistible puissance; ou bien se neutralisent par des luttes intestines, toujours stériles pour le bien quand elles ne vont pas jusqu'à profiter à l'ennemi.

II.

Il est toujours défendu et à tout gouvernement de travailler directement contre l'Eglise, c'est un précepte négatif qui ne souffre pas d'exception. Mais lorsqu'il s'agit d'une obligation positive, comme est celle que nous imposons à l'Etat de secourir l'Eglise, on peut considérer trois choses: ce qui est strictement obligatoire;—ce qui est de conseil ou de perfection;—ce qui appartient aux exceptions.

1^o Comme il ne saurait y avoir d'obligation rigoureuse de protéger quelqu'un que personne ne menace, de secourir quelqu'un qui peut facilement se suffire à lui-même, il est évident que le devoir de protection et de secours que nous imposons à l'Etat envers l'Eglise, comme le disent les termes dont nous nous servons, ne constitue une obligation stricte qu'en autant que l'Eglise a un véritable besoin et un besoin urgent.

Cependant, comme ce devoir doit être rangé parmi les obligations religieuses, et que c'est à l'Eglise qu'il appartient de prononcer sur les obligations de ce genre, il s'ensuit que c'est à elle, et non au chef de l'Etat, à décider quand et de quelle manière ce secours et cette protection peuvent et doivent être fournis.—Ajoutons que l'Eglise ne refuse jamais d'écouter les représentations que les gouvernements veulent faire, et sait en tenir compte.

2^o Au-dessus de ce qui est rigoureusement de précepte, il y a encore ce qui est de conseil ou de perfection.—Bien qu'on ne puisse pas impérieusement commander à un gouvernement de faire tout ce qu'il peut en faveur de l'exaltation et de la prospérité de l'Eglise, on ne saurait jamais trop vivement l'y exhorter, et il est certain qu'en entrant généreusement dans cette voie, il en retirera lui-même les plus précieux avantages.—Jadis, les gouver-

nements s'empresaient de faire passer dans le code civil, les lois ecclésiastiques;—il nous reste encore en Canada, comme témoignage de ces temps meilleurs, nos lois sur le mariage, l'érection des paroisses, les dépenses du culte public, etc., etc.; s'il est à désirer que cet ancien état de choses revienne, l'Eglise ne peut pas pour cela l'exiger.

3^o Enfin, il y a des circonstances dans lesquelles, l'Eglise, malgré ses nombreux et pressants besoins, n'exigera pas d'un gouvernement toute la protection et tous les secours qui lui seraient nécessaires, soit par crainte de rencontrer trop d'opposition ou de soulever trop de difficultés—Tantôt elle manifeste ces dispositions de tolérance par des concordats solennels, tantôt par des directions particulières qu'elle donne au clergé et aux fidèles d'un pays.—

Dans ces cas, les personnes les mieux disposées à son égard, ne doivent pas se regarder tenues à tenter l'impossible; elles devront, en suivant les règles de la discrétion et de la prudence déjà indiquées, s'efforcer avec le temps d'améliorer l'état des choses et les dispositions des esprits.

Nous devons gémir de ce que les gouvernements modernes sont si peu disposés et si peu en état de rendre à l'Eglise les services dont elle a un si grand besoin; mais il n'y a pas lieu de désespérer, car l'Eglise a des promesses éternelles.—Elle a passé par des temps plus difficiles que les nôtres; en fidèle épouse de Jésus-Christ, elle a toujours su souffrir avec patience et pardonner avec charité; c'est avec ces armes dont le monde ne soupçonne pas la force, qu'elle a remporté ses plus glorieux triomphes.—Sachons donc, nous aussi, traiter charitablement toutes les personnes et ne pas nous impatienter des retards de la Providence, car on peut dire que c'est à ce double caractère qu'on reconnaît la race des hommes appelés de Dieu à l'honneur de travailler au salut de son Eglise.

LE CRUCIFIX

Vous êtes-vous demandé parfois à quelle source inconnue l'apôtre va puiser le courage qui soutient et dirige sa pénible mission? Lorsqu'il aborde sur une plage inhospitalière, s'avance au milieu de forêts inexplorees, pénètre sans escorte chez une tribu guerrière, d'où lui vient sa magnanime confiance, quelle est l'arme invincible qui lui assure un triomphe? Il porte, visible sur sa poitrine, ou à demi caché dans les plis de son vêtement, un crucifix, image vénérée de Notre-Seigneur mourant pour le salut du monde. C'est là tout le mystère de sa force, la raison de son dévouement, la source de sa joie.

Le voyez-vous, en effet, après une journée de fatigues, n'ayant pour nourriture qu'une poignée de riz ou quelques fruits amers, qu'une eau saumâtre pour boisson, pour lit que la pierre nue ou

l'herbe de prairies, pour retraite, tandis que les rugissements du lion et les clameurs des sauvages se font entendre près de lui, que le feuillage d'un arbre séculaire ou le chaume d'une hutte en ruine? Va-t-il se plaindre dans ce terrible dénuement? Se croira-t-il abandonné du ciel? Versera-t-il des larmes au souvenir de sa patrie et du toit paternel? Oh! ne le croyez pas. Il baise avec amour son inséparable crucifix; il contemple longuement ce Dieu abreuvé de fiel et de vinaigre, entouré d'ennemis et de blasphémateurs, s'endormant par une lente agonie du rude sommeil de la mort sur le lit si dur de la croix. Alors il oublie vite les privations et les dangers, ou plutôt il se réjouit de ses peines en pensant aux âmes dont ses souffrances, comme celles du Sauveur, doivent être la pénible mais indispensable rançon.

Le crucifix n'est pas seulement la joie et la consolation du missionnaire, il est encore son conseiller, son guide, son livre de prière et d'étude. Bonaventure et Thomas d'Aquin trouvaient en regardant le crucifix une réponse aux plus hautes questions, aux problèmes les plus ardu. La croix est la première page que le missionnaire enseigne à ses farouches disciples, sans connaître même leur idiome grossier. Il la prend en effet, l'expose aux yeux de tous, leur montre cet homme de douleurs, ces mains et ces pieds percés, ce côté ouvert, cette tête couronnée d'épines; quelques signes d'amour et de respect achèvent la leçon et racontent, avec l'histoire sanglante du Golgotha, les devoirs de l'univers à l'égard de son Libérateur. Ces intelligences obscurcies s'ouvrent peu à peu aux lumières de la foi, mais c'est toujours le même livre que l'apôtre leur met sous les yeux. A l'exemple de Saint Paul, il ne prêche que Jésus, et Jésus crucifié. Il ne cesse d'exposer la croix à tous les regards; il la dresse auprès de sa chaumière, au milieu des villages, au sommet des collines. Ainsi le soldat déploie et plante son drapeau au milieu des nations lointaines pour les annexer à la patrie, les mettre sous la protection de la France.

Il est des heures où le crucifix devient particulièrement glorieux et sacré pour le missionnaire, ce sont les heures de la persécution et du martyre. Que de fois ne le voit-on pas forcé de choisir entre la mort et l'abandon de son Dieu! On lui arrache l'image de notre Rédempteur, on la jette sur la terre nue; on lui ordonne de la fouler aux pieds; à cette condition, on lui promet des jouissances et des honneurs. Vous le savez, l'apôtre n'hésite pas; il refuse de renier le Maître de sa vie, le Roi de son éternité; et aussitôt, comme Jésus, il rougit de son sang là croix qu'il a portée avec amour.

Mais puis-je rappeler ces nobles dévouements de nos missionnaires, cette générosité avec laquelle, Mesdames, vous leur venez en aide lorsqu'ils font adorer la croix aux extrémités du monde, sans me ressouvenir avec douleur des outrages dont le crucifix, depuis quelques années, est l'objet au milieu de nous! O Jésus! ceux que tu as nourris ne se contentent plus, comme l'indifférent, de passer à tes pieds sans incliner la tête, ils ne veulent plus voir ton image

afin d'oublier ton amour ; ils brisent le lit funèbre où tu reposes et te chassent de leurs demeures ! Que feront aujourd'hui tes disciples ? Rougiraient-ils aussi de te connaître et de t'honorer ?

Il y a quelques années, un inspecteur allemand visitait une école en Alsace, et posait cette question à l'un des jeunes élèves ; Quelle est la plus grande nation de l'Europe ? L'enfant, un fils de ceux qui sont tombés pour la patrie, répond sans hésiter : *C'est la France.* À ces mots le Germain bondit, il s'irrite, il éclate, proclame les gloires et les destinées immortelles de sa nation, couvre d'invectives les vaincus de 1871, et montrant à l'élève une carte dont les provinces de la Prusse occupent presque toute la surface, il s'écrie : Tiens, regarde, il n'y a pas de France, dis-moi où est la France ? Devant cette colère et ces sarcasmes l'enfant avait pâli ; mais tout à coup il se redresse, entr'ouvre son vêtement, met la main sur son cœur, et répond d'une voix ferme : Monsieur, LA FRANCE EST LA !

Ce mot sublime, Mesdames, vous le répéterez à vos enfants, en leur confiant la garde du crucifix, afin qu'au jour où un impie viendrait en les raillant se vanter d'avoir exterminé la croix, ils puissent, en montrant leur poitrine, répondre par ce cri vainqueur : Tiens, regarde, LE CHRIST EST LA.

La Voix de N.-D. de Chartres.

DE LA MUSIQUE DANS L'ÉGLISE.

III

L'anecdote que nous avons rapportée dans notre dernier article résume toute la pensée du livre de M. d'Ortigue. Elevée à sa plus haute puissance, la musique religieuse, c'est le plain-chant, le chant grégorien, dont l'expression calme, grave, impassible au point de vue humain fait naître, sur chaque accord, le sentiment irrésistible du repos. On peut dire de cette musique " qu'elle ondule et ne module pas ; " elle ne saurait admettre la mesure destinée à traduire les modifications de la durée.

Au-dessous du plain-chant, il y a une autre musique religieuse, dont le style, qui n'est ni celui du plain-chant, ni celui de l'art séculier, semble emprunter quelque chose à l'un et à l'autre, et subit les formes diverses que lui apporte le temps.

Ce sont les deux seules langues musicales de l'homme aux genoux de son Dieu, et c'est une profanation blessante, en même temps pour l'art et pour le sentiment religieux, que d'introduire dans les églises une musique qui a déjà retenti dans les concerts ou dans les opéras.

Si des prêtres seuls avaient protesté contre l'introduction de la musique profane dans le sanctuaire et demandé la réhabilitation du plain-chant, on n'eût pas manqué de crier à l'intolérance, et de faire retentir bien haut les mots de rétrograde et de clérical.

Mais comment formuler une pareille accusation, lorsque le cri de réforme est poussé par des hommes du monde, par des artistes comme M. M. Fétis, Danjou, A de La Fagel, de Coussemaker, le prince de la Moskoua, Félix Clément et tant d'autres, sans oublier M. d'Ortigue lui-même !

Un homme du monde, un artiste, un juif alla trouver un jour M. d'Ortigue et lui dit : " Il se passe dans vos temples des choses " que vous ne devez plus supporter. Parlez, ne craignez pas ; " car ceux qui vous connaissent savent quelles sont vos intentions. " Ce n'est pas de bonne ou de mauvaise musique qu'il s'agit, de " ce qui blesse les oreilles, mais bien de convenance, de dignité, " de pudeur publique, de ce qui blesse toute âme élevée." M. d'Ortigue, qui avait résisté à la demande de quelques ecclésiastiques, céda à la prière de M. Valentin Alkan, et il écrivit.

Dans le cri de *Réforme !* poussé par M. d'Ortigue, il y a d'abord une question d'art. A ce point de vue, l'hésitation n'est pas possible, et les artistes sont unanimes pour constater la nécessité d'une complète restauration.

" On ne tolérerait, disent-ils, dans aucun théâtre l'exécution du chant telle qu'elle a lieu dans la plupart des églises ; on n'y admettrait pas davantage une musique aussi pauvrement écrite que celle qui est en faveur dans un trop grand nombre d'églises. MM. les auteurs et chanteurs seraient sifflés impitoyablement. Or, quand il s'agit de louer Dieu peut-on se contenter d'œuvres et de moyens d'exécution qui seraient repoussés des concerts et des théâtres ? "

Donc, au jugement des artistes et des gens compétents en musique, un point est incontestable : l'exécution du plain-chant doit être réformée et la mauvaise musique bannie à jamais des églises.

De même devra-t-on s'interdire d'y faire exécuter les œuvres des grands maîtres, Chérubini, Lesueur, Beethoven, Mozart et autres, tant qu'on n'aura pas les moyens d'exécuter ces œuvres avec la perfection qui convient à la majesté de nos églises.

Il y a donc d'abord, au sujet du chant religieux, une sérieuse question d'art. Ce fut pour résoudre cette question que des artistes, venus non seulement de la France, mais aussi de l'Angleterre et de la Belgique, se réunirent, il y a plusieurs années, à Paris. Avant de se séparer, les membres de ce congrès, qui avait pour but la restauration du plain-chant et de la musique d'église, adressèrent à l'épiscopat français une lettre dans laquelle ils demandaient, entre autres choses, la formation dans chaque diocèse d'une commission à laquelle seraient soumises les compositions que l'on devrait exécuter. Cette idée ne pourrait-elle être facilement mise en exécution parmi nous ? Nous posons la question, à d'autres plus compétents que nous d'y répondre.

" Mais, comme le dit fort justement la *Semaine catholique* de Toulouse, la réforme du chant dans les églises n'est pas seulement une question d'art, c'est aussi et surtout une question de morali-

sation et de bien spirituel pour les âmes. L'effet de la musique religieuse, son caractère particulier, c'est évidemment de nous élever vers Dieu. Par conséquent, toute musique, même appliquée à des paroles sacrées et liturgiques, qui ne produit pas ce résultat, n'est pas de la musique religieuse, fût-elle écrite par un religieux ; et, au contraire, toute musique qui éveille dans le cœur le sentiment de l'infini, est évidemment religieuse, se fit-elle entendre dans les salons ou dans les concerts. Il est vraiment regrettable que certaines pièces d'opéra contiennent plus de morceaux-réellement religieux, que telle ou telle messe que nous pourrions plus particulièrement désigner. Ce qu'on doit donc désirer dans les églises, c'est d'y retrouver enfin un chant grave, des accents élevés, qui reposent doucement l'âme et la rendent plus accessible aux sereines influences d'un monde supérieur.

“ Lorsque ces mélodies saintes nous auront été rendues, la cause de la vertu aura reconquis parmi nous un puissant auxiliaire, et les masses s'ébranleront sans peine au souffle harmonieux qui les soulèvera de la terre au ciel ; en disant cela, nous ne sommes pas prophètes, nous nous contentons d'être historien. Partout où la musique véritablement sacrée a pu revivre avec les saines traditions du passé, la foule a envahi les temples et presque malgré elle, elle a dû courber son front aux accents inattendus qui la charmaient et la dominaient.

“ Le cœur de l'homme est un abîme qui contient en germe peut-être tous les vices, mais aussi toutes les vertus. Seulement, il faut qu'une parole, qu'une harmonie, qu'une action étrangère vienne enfin frapper quelquefois ce cœur pour en faire jaillir l'étincelle de la sainteté. La parole de Dieu passant sur les lèvres du prêtre est sans doute la première puissance destinée à évoquer tous les sentiments généreux qui sommeillent dans l'âme humaine ; mais la parole sacrée n'a jamais dédaigné de demander un fraternel appui à cette langue harmonieuse chargée de parler aussi à l'homme et qui lui permet à son tour de parler à Dieu.”

Ainsi, non seulement les membres du clergé, mais les artistes demandent une restauration du chant religieux dans l'intérêt spirituel des âmes et de l'action divine sur elle.

Mais pour que l'exécution du plain-chant devienne meilleure, pour que les œuvres des grands maîtres (les autres devant être absolument proscrites) soient interprétées avec la perfection qu'elles exigent, une chose est absolument indispensable : de l'argent et encore de l'argent.

La *Semaine catholique* ne se dissimule pas cette nécessité ; et ce n'est pas pour elle un obstacle insurmontable. Elle prouve, en effet, par plusieurs exemples, que les fabriques, en augmentant sensiblement le budget des maîtrises ou chœurs, arriveraient à améliorer de beaucoup l'exécution musicale dans leurs églises, ce qui y attirerait un nombre de fidèles bien plus considérable ; et par suite les revenus de l'église s'accroîtraient en proportion. Dans

certaines églises, ces revenus ont été doublés lorsque les chants exécutés ont été dignes du Dieu qu'on y vient adorer.

Ne pourrait-il aussi se trouver dans nos paroisses certaines personnes qui tiendraient à leur curé un langage semblable à celui que la *Semaine catholique* prétend avoir été tenu par une dame à son curé : “ Monsieur le curé, j'éprouve quelque scrupule à savourer “ dans mon salon une musique délicieuse et suave, quand le bon “ Dieu, dans nos églises, entend monter vers lui des chants que je “ ne voudrais pas accueillir chez moi. Voici donc, monsieur le “ curé l'offrande destinée à réhabiliter parmi nous la musique “ la plus belle, la musique religieuse, que dépose entre vos mains “ une femme chrétienne à qui ce titre n'enlève pas le droit d'être “ sensible aux beautés et aux délicatesses de l'art.”

La *Semaine catholique* indique encore un autre moyen de trouver de l'argent pour la restauration et le perfectionnement du chant dans les églises.

“ Il y a de nos jours, dit-elle, une multitude de bonnes œuvres dont nous ne voudrions pas diminuer l'importance.

“ Il y a l'œuvre de la Propagation de la foi, celle de la Sainte-Enfance, les œuvres de saint François Régis, etc., etc. Pourquoi n'y aurait-il pas aussi, par exemple, l'œuvre de saint Grégoire, destinée à favoriser une restauration du chant religieux ? Comme celle de la Propagation de la Foi, cette œuvre pourrait ne demander qu'un sou par semaine à chaque souscripteur, qui aurait ainsi la consolation de contribuer pour sa part à une plus grande solennité dans le culte, et qui joindrait sa modeste offrande à celle des autres fidèles, avant de mêler sa voix à leurs voix. Nous mettons en toute implicité ce projet en avant.

“ Maintenant ajoute la *Semaine catholique*, quelles seront les destinées du chant dans nos églises ? Nous avons le regret de l'avouer, la majorité des artistes de notre ville incline beaucoup plutôt vers le découragement que vers l'espérance, car ces messieurs croient qu'aucune fabrique n'ajoutera un centime au budget des maîtrises, qu'aucune dame ne fera d'offrande à son curé et qu'aucune œuvre, pas plus celle de saint Grégoire que toute autre, ne viendra régénérer le chant religieux.”

Quant à nous, après avoir publié cette analyse du livre de M. d'Ortigue et ces extraits des remarquables articles de la *Semaine catholique*, nous ne partageons pas son découragement. Nous savons, en effet, que plusieurs des critiques et des désirs exprimés par M. d'Ortigue ont été, depuis longtemps, formulés par un grand nombre de membres du clergé ; connaissant le zèle et l'habileté de nos maîtres de chapelle, nous sommes assurés qu'ils désirent autant que nous la restauration du plain-chant ainsi qu'une sérieuse amélioration dans l'exécution de la musique des grands maîtres et qu'ils seront heureux de tout ce qui pourra amener ces résultats ; nous pensons, enfin, que les moyens suggérés par la *Semaine catholique* sont très pratiques et leur application possible,

sinon facile, dans un pays comme le nôtre, où les bonnes œuvres trouvent toujours de généreux donateurs pour les fonder et les soutenir.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER.

Le mercredi, 20 février était le sixième anniversaire de la naissance et de l'exaltation de N. S. P. le Pape Léon XIII au Souverain Pontificat. A cette occasion, Sa Sainteté a reçu les hommages des membres du Sacré Collège des prélats résidant ou de passage à Rome et de tous les dignitaires pontificaux.

Quelques jours après les ambassadeurs et les chargés d'affaires accrédités auprès du Vatican ont été reçus en un audience solennelle par Sa Sainteté, à qui ils ont officiellement présenté leurs vœux et leurs félicitations à l'occasion de ce sixième anniversaire. Le Saint-Fère a voulu que cet anniversaire fut un jour de joie pour les familles pauvres de Rome : aussi Sa Sainteté a-t-Elle chargé son aumonier de faire distribuer à ces malheureux la somme de dix mille francs.

* * *

La florissante université de Louvain, Belgique, a célébré avec une grande pompe sa fête patronale, la fête de la Purification.

Dans son discours, à la fin du banquet d'usage, Mgr Pieraerts, venait de dire : " Les temps approchent où l'on verra créer en Amérique une université complètement catholique et romaine, " lorsqu' Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore (États-Unis), entra dans la salle, où il fut reçu avec d'indicibles applaudissements, Mgr Pieraerts lui répéta ses paroles sur l'Amérique, et Mgr Gibbons lui répondit : " En effet, j'ai voulu, en visitant l'Europe, me rendre à Louvain pour y être le témoin oculaire de ce que peuvent pour la religion et la papauté les cœurs unis des chrétiens véritablement dévoués. " Mgr le Recteur a annoncé que, le mois de mai prochain, l'Université de Louvain célébrera ses noces d'or.

Dans cette Belgique, où la franc-maçonnerie exerce malheureusement une si grande influence, les catholiques redoublent de courage et s'organisent pour la lutte et pour venir en aide à la Papauté.

C'est dans ce but qu'il vient de se former une association d'un genre tout particulier : *Les chevaliers pontificaux*, dont le but est : 1o prêter en toutes circonstances son appui aux œuvres pontificales ; 2o propager et soutenir l'œuvre du denier de Saint-Pierre ; 3o venir en aide au Saint-Siège par une cotisation annuelle.

* * *

Il y a en ce moment en Angleterre 38 pairs catholiques, dont 30 ont leur siège à la chambre des lords. Dix d'entre eux sont des convertis ou des fils de convertis.

Les barons catholiques sont au nombre de 48, et il y en a 6 qui font partie du conseil privé de Sa Majesté.

Les catholiques sont au nombre de 58 dans la chambre des communes.

Le catholicisme progresse en Angleterre, aussi va-t-on commencer les travaux pour la nouvelle cathédrale catholique de Londres sur un large terrain voisin de l'abbaye de Westminster qui a été payé 2,750,000 francs. Sa longueur dépassera de 60 pieds celle de l'abbaye, aujourd'hui protestante. Les plans viennent d'être apportés de Vienne, Autriche, par le donateur Sir Tatton Sykes. Les dépenses s'élèveront à environ 13 millions de francs.

En Angleterre, d'ailleurs, les libres penseurs et les athées sont loin d'avoir la même influence qu'en France. On sait qu'il y a trois ans un député aux communes, Bradlaugh, avait refusé de prêter le serment d'usage, se disant libre penseur et athée. Expulsé par trois fois de la chambre pour ce fait, Mr. Bradlaugh a porté ses réclamations devant plusieurs tribunaux ; tous l'ont condamné ; et le tribunal suprême a rendu sa décision en des termes dignes d'être recueillis :

1^o Quiconque ne croit pas en Dieu ne peut être ni bon père, ni bon époux, ni bon citoyen.

2^o Quiconque n'est pas bon citoyen ne doit être chargé d'aucune représentation.

3^o Le premier devoir de tout législateur est de croire en Dieu, de qui procède tout pouvoir.

4^o La chambre des Communes a parfaitement agi en rejetant le député Bradlaugh qui refuse de reconnaître la divinité comme fondement de l'ordre social.

* * *

Laïcisons, laïcisons partout, laïcisons sans cesse, tel est le cri de Mr Paul Bert, dùt la banqueroute s'en suivre, dùt la France en périr.

Pour atteindre ce but, M. Paul Bert a présenté un projet de loi tendant à exclure tous les congréganistes des écoles communales. Ce projet a trouvé dans la chambre de l'opposition ; non que la majorité républicaine et le gouvernement ne partagent l'opinion de Mr Paul Bert, mais parce que, pour passer de la théorie à la pratique, se présentent deux grandes difficultés.

Il faut d'abord remplacer les congréganistes, et ce n'est pas une petite affaire ; ils sont 25,000 ; 5,000 frères, 20,000 sœurs. Comment et où trouver ces 25,000 instituteurs ou institutrices capables d'enseigner ? Pour tant que soient pressés les républicains et pour si peu difficiles qu'ils soient, ils ne peuvent les improviser. En second lieu il faudra les payer ; et là est la grande difficulté avec un budget que le ministre des finances ne sait déjà comment équilibrer. Aussi vient-il déclarer qu'il lui sera impossible de payer ces nouveaux instituteurs.

Il a bien fallu alors devant ces deux difficultés s'arrêter. On ne renonce pourtant pas aux idées radicalisées de Mr Paul Bert—ce serait juste, prudent—on les ajourne seulement, et on décide alors que ce projet n'aura son effet que dans cinq ans pour les instituteurs et pour les institutrices.

Dans cette discussion si importante pour l'avenir de la France, puisqu'il s'agit de l'éducation de ses enfants, Mgr Freppel est souvent intervenu, apportant à la tribune les arguments les plus solides, la doctrine la plus sûre, forçant ses adversaires à l'écouter et à lui donner raison *in petto*, tout en votant contre lui.

Le *Constitutionnel*, journal non clérical, fait de Mgr Freppel un magnifique éloge qui ira au cœur de tous les catholiques :

“ Il y aurait injustice à ne pas rendre hommage à l'admirable discours qu'a prononcé dans la séance d'hier Mgr l'évêque d'Angers. C'est vraiment un admirable soldat que ce prélat, en qui l'Eglise militante a trouvé sa plus parfaite incarnation. Toujours sur la brèche, hardi, provocant, tenace, toujours prêt, comme un partisan des vieilles guerres, et jamais las, jamais rebuté par la défaite, Mgr Freppel soutient seul le choc de cette armée de reîtres. Depuis le pape Jules II, qui prenait d'assaut les villes révoltées, nous ne croyons pas que l'Eglise ait produit un apôtre de ce tempérament. Et quelle admirable armure que la sienne ! quelle sûreté dans la doctrine ! quelle solidité dans l'argument ! quelle force victorieuse dans la démonstration ! quelle dialectique et quel savoir ! Chacun de ses discours, en ces matières, que nul n'a jamais possédées comme lui, peut, à bon droit, passer pour un modèle du genre, et si M. Paul Bert et ses congénères croyaient en Dieu, ils devraient le bénir d'avoir placé en face d'eux un orateur et un maître qui leur distribue gratuitement de pareilles leçons.”

LE PÈRE POMPETTE.

(Suite et fin.)

Quand, le lendemain, le vieux Claude vit arriver Mme Ledoux, il fut à la fois ravi et stupéfait. Il se rendait bien compte d'avoir épuisé l'indulgence et la patience de ses bienfaiteurs.

“ Le bureau de charité, mon brave homme, lui dit Mme Ledoux, a décidé—elle se garda bien de dire grâce à qui—de vous mettre encore une fois à l'épreuve. Je ne vous apporte ni vêtement ni chaussures ; vous les vendriez pour les boire... Mais voici des bons de pain et de viande... Chaque semaine vous en aurez autant. Je ne vous demande qu'une chose en retour : c'est de vous modérer sur la boisson. Je ne veux pas dire que vous ne buviez pas du tout, vous en mourriez de chagrin ; mais que vous ne vous enivriez pas..... Si vous continuez à vous mettre en ribotte, on vous rayerait, pour toujours et sans rémission.”

Pompette promit qu'il travaillerait à se corriger. Et, pour la première fois depuis bien des années, il était sincère dans sa promesse.....

Il comprenait que sans les secours inespérés que lui apportait Mme Ledoux il eût fini par mourir littéralement de faim. De plus, il avait su indirectement que c'était à la charité de cette bonne dame qu'il devait sa réintégration sur les listes de l'œuvre. Il éprouvait donc une reconnaissance profonde pour Mme Ledoux, et il désirait vivement la lui prouver.

Outre les bons de pain et de viande, Mme Ledoux remettait au père Pompette, exactement chaque huit jours, un numéro de la *Semaine religieuse*.

Il la lisait avec un grand plaisir, ou, quand ses yeux affaiblis ne lui permettait pas de lire lui-même, sa bonne visiteuse lui servait de lectrice.

Puis il y avait le chapitre des petites douceurs : une pomme, une orange, un gâteau.

Enfin, lorsqu'il y eut un mois que Mme Ledoux visitait le père Pompette, comme il y avait déjà une amélioration notable sur toute la ligne, elle lui dit : " Si vous continuez encore un mois à travailler selon vos forces et à vous modérer sur la pipe et la bouteille, j'ai des amis charitables qui vous prendront pour gardien de leur villa..... vous serez logé là en plein midi et pour rien....."

Mme Ledoux n'avait pas semé en terre ingrate.

Le vieux père Pompette était tout étonné de sentir germer en lui des pensées qu'il ne s'était jamais connues. Lui qui, pendant plus de trois quarts de siècle, n'avait rien aimé, ni personne que lui-même et le bon vin, lui qui avait passé la plus grande partie de sa vie à maudire les riches et à détester ses bienfaiteurs, il n'avait pas de paroles pour louer et bénir la bonne Mme Ledoux.

" En voilà une, disait-il, à qui le bon Dieu a eu joliment raison de donner des écus, elle les emploie si bien. Du reste, quand elle serait pauvre comme Job, elle trouverait encore moyen de faire la charité..... Elle est si bonne, mais si bonne....."

Les deux mois de-probation écoulés, non seulement il ne fut plus question de radier le père Pompette, mais il devint un des favoris du bureau de charité, et ce fut à qui, parmi ces dames, demanderait à Mme Ledoux de lui emprunter pour quelques semaines son père Pompette.

Pourtant le père Pompette n'avait guère que des vertus morales. Il disait du bien des braves gens, au lieu d'en dire du mal ; il était sobre, il ne s'enivrait plus jamais ; il travaillait autant que le lui permettaient ses mains de plus en plus tremblantes, et sa vue de plus en plus affaiblie. Il était fidèle à la messe du dimanche.

Tout cela est bel et bon, père Pompette, lui disait sa bonne visiteuse. Mais il manque le couronnement de l'édifice de votre conversion... Et vos pâques, père Pompette ? Il y a bien soixante et dix ans aujourd'hui que vous les avez faites ; il serait temps d'y songer.

N'ayez pas peur, madame, répondait-il, ce ne sera pas long.

Il tomba malade.....

Mme Ledoux accourut.

Elle ne remuait pas soixante dix-sept fois, mais sept fois sa langue dans sa bouche, se demandant comment elle s'y prendrait pour remporter la dernière et définitive victoire.

“ Madame, lui dit le père Pompette, je sais bien que voici le moment de vous remercier..... Quand vous voudrez faire venir M. le curé, je l'attends..... Cela me coûte beaucoup de nettoyer ma conscience ; un vrai cloaque, depuis soixante et tant d'années que j'y entasse péché sur péché..... N'importe ! J'ai besoin de vous témoigner ma reconnaissance pour tant de bienfaits..... Je n'ai pas l'embarras du choix, ni même le temps de me retourner, car je sens que je vais mourir. Encore une fois, allez me chercher M. le curé ou M. le vicaire, ou M. l'aumônier..... Je prendrai de votre main celui que vous m'amènerez.”

Mme Ledoux partit comme un trait, puis revint..... un peu moins vite..... Monsieur le curé a quatre-vingts ans et ne saurait courir comme un jeune homme Mais son cœur battait d'une ardeur juvénile, je vous assure, quand il suivait Mme Ledoux jusqu'à la villa où gisait, sur son lit de mort, la pauvre brebis égarée.

Le vieux Claude—ce serait une sorte de sacrilège de l'appeler ici le père Pompette—fit une mort admirable.

On en parle encore à Sainte Jacqueline.

A quoi est dû—après la grande bonté de Dieu—ce merveilleux et inespéré résultat ?

A Mme Ledoux, à l'obstinée confiance qu'elle eut dans la miséricorde divine.

Le père Pompette était condamné. C'était un pécheur impénitent. C'était un hypocrite. Ses parents, ses amis, ses voisins, le bureau de charité, avaient épuisé sur ce sujet ingrat la patience et les ingéniosités de leur charité.

Donc il fallait l'abandonner..... Un jour on l'eût trouvé, au coin d'une borne, mort de faim et de boisson, comme un chien ou comme un pourceau.

C'est contre cette pensée que Mme Ledoux s'était révoltée..... et c'est pourquoi la mort de Claude fut joyeuse et triomphante.

Imitons, nous aussi, la bonne Mme Ledoux.

Soyons doux, indulgents, bienveillants, miséricordieux. Ne désespérons jamais du salut de qui que ce soit.

Surtout n'ayons jamais contre personne le moindre grain de rancune.

Pardonnons, non pas jusqu'à sept fois, mais *jusqu'à soixante dix-sept fois sept fois*.

Almanach catholique de France.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

ix Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Utalaine Beaudry.—Victorine Bourgeois.—Henriette Fortier.—Margue-
rite Lorrain.—Joséphine Leclerc.—Bridget McKnight.—Pierre Dufres-
ne.—Justine Duhamel.—François Prateau.—Michael Spellerly.—Cathe-
rine Kelly.—Rosalie Lesage.—James Cannon.—Catherine Brion.—Ca-
therine Joly.—Anne Gannan.—Olive Bourgeois.—Nicolas Larose.—Denis
Kelly.—Corneille Roberge.—Augustin St-Germain.—Hedwige Lemieux.
Bridget Dignan.—J. Bte. Vannier.—Thomas Harper.—Judith Desmarais.
—Alexander McCready.—Margaret Gilligan.—Michel Larivière.—Jos.
Rousseau.—Léon Belleville.—Emelie Larivière.—Elizabeth Murphy—
Théophile Martel.

DE PROFUNDIS.

DEMANDE D'EMPLOI.—Un homme marié, âgé de 43
ans, sans enfants, récemment venu de la Belgique (Europe), ayant fait ses études
humanitaires (connaissant aussi la langue anglaise), désire, de préférence à
toute autre place, un emploi dans une église, comme BEDEAU, SACRISTAIN,
etc. ; ou bien de l'occupation chez un ecclésiastique, pour lui et son épouse.

Il est muni de bonnes recommandations. **Ecrire :**

M. ED. VANNESTE, POSTE RESTANTE, Montréal.

A MM. LES CURES.

LES PENTURES A RESSORT DE GIERs

Sont faites d'après un nouveau système ; la plus grande
force étant produite quand la porte est fermée ; ne faisant
pas de bruit, très durables ; sont bien exactement l'Article
requis pour Portes d'Eglises ou autres édifices publics.
Références permises : MM. les cures de Saint-Patrick, Oka,
Sorel, Saint-Julie de Sommerset, Saint-Guillaume Upton,
Saint-Barthélemy, Saint-Athanase ; le Grand Séminaire, le

Maître de Peste de Montréal et nombre d'autres. En vente à Montréal chez le seut agent,

L. J. A. SURVEYER

188 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice)

LE GRAND VATEL

RESTAURANT

26 RUE SAINT-JACQUES 26

REPAS A TOUTE HEURE.

Cet établissement est fréquenté par l'élite de la société ; par les membres du Clergé que
leurs affaires appellent à la ville ; par la magistrature, les professions libérales et le haut
commerce.

SERVICE PROMPT ET POLI.

JOSEPH RIENDEAU, Propriétaire.

FERRAULT & MESNARD,

ARCHITECTES

93, 99 Rue Saint-François-Xavier, 93, 99

Boite 1414, P. O.

MONTREAL.

25 Cts

Employez les

Pilules de **McGALE**

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A vendre partout.

LANTHIER & Cie.

271, rue Notre-Dame

Notre maison, comme les années précédentes, possède l'assortiment le plus complet de Chapeaux Anglais, Français et Américain de tous genres et de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants. Pardessus imperméables de toutes descriptions. Parapluies des célèbres maisons de Martin, Sangster, etc. — Le département des Messieurs du Clergé est une de nos spécialités. Chapeaux de soie Romain et ordinaire, feutre dur et mou. Pardessus et Manteaux en Tweed et Cachemire noir. — Les prix varient selon la qualité de l'article.

POUR AVOIR DE

Bonnes Photographies

A BON MARCHÉ

Visitez l'établissement de

H. LARIN

18 — RUE SAINT-LAURENT — 18

M. A. BAYARD, artiste au crayon, avantageusement connu, invite le clergé et le public à visiter son atelier et garantir la ressemblance parfaite de ses portraits au crayon d'après photographies.

111, rue Saint-Laurent

Coin de la rue Lagachetière
MONTREAL.

ARCAND FRERES

Marchands de Nouveautés

MAGASIN A UN SEUL PRIX

Spécialité pour les Manteaux de Dames
et Habillements de Messieurs.

W. ARCAND, Tailleur.

LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

Ecussons, Tableaux, Travaux artistiques.

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Decorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses, Drapeaux, Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défient toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'Imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etats-Unis, on s'adressent à :

O.M. LAVOIE-D.A. BEAULIEU,

231 NOTRE-DAME CENTRE 231

MONTREAL.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste - Pharmacien

144, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec soin. Première qualité de drogue et matières chimiques.

LUCIEN BENOIT

ENTREPRENEUR

d'autel, chaires, Chemins de Croix, sculptures, dorures et peintures et tous objets servant surtout au décor d'église et au besoin du culte.

No 302½ Rue Amherst

Résidence privée

No 351 Rue Amherst

MONTREAL.

GRANDE FONDÉRIE DE CLOCHÉS



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28

LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par M. R. Beullac, 229 Notre-Dame

GABOURY & CADIEUX

ENTREPRENEURS

d'Églises, convents, résidences privées, à la campagne ou à la ville.

MM. Gaboury & Cadieux, se chargent de toutes espèces de réparations à des prix très modérés,

Références : — Succession Honorable CHS. WILSON, ALPH. DESJARDINS Ecr. M. P., Honorable Ls. ARCHAMBAULT.

LOUIS MONETTE

BOUCHER

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseur de plusieurs communautés religieuses de cette ville

Marché Sainte-Anne, Etal 13 et 14

MONTREAL

Roast-beef, Steaks, Veau, Mouton, Langue et viandes salées au goût des acheteurs.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

J. B. RICHER

MARCHAND

D'ÉPICERIES, LIQUEURS, ETC.,

BEURRE, THE,

VINS, BIERRE ET PORTER

UNE SPÉCIALITÉ

Coin des rues LaGauchetière

— ET —

ST-CHARLES BORROMÉE.

MENEELY BELL COMPANY

A TROY; ETAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHES et de CARILLONS

POUR LES EGLISES

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

S'adresser :

CLINTON H. MENEELY BELL COMPANY,
Troy N.-Y. U.S. A.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Cadieux & Derome

205 & 207 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Vertu miraculeuse de la Méuaille de Saint Joseph.....	5c.
“ “ du Cordon de Saint Joseph.....	5c.
Bouvy. R. P. J.—Petit Bouquet à Saint Joseph, 1-32.....	5c.
Olivier.—Sublimes Prérrogatives de Saint Joseph, 1-18.....	8c.
Visites à Saint Joseph, 1-32.....	13c.
do do do	5c.
Ricard.—Mois de Saint Joseph, 1-32.....	20c.
Hallez, Chs.—Le mois de Mars, 1-32.....	20c.
Mois de Saint Joseph, 1-32	20c.
Guillaume, l'abbé.—Saint Joseph patron de l'Eglise Uni- verselle, 1-12.....	20c.
Baudon. M.—Méditations pratiques pour le mois de Saint Joseph, 1-18.	20c.
Patrignam, P.—Dévotion à Saint Joseph, 1-12.....	25c.
Coulin—Saint Joseph, 1-18 Br	30c.
Corel.—Joseph le plus aimé et le plus aimant des hommes, 1-18	30c.
Darche, J.—Le cœur de Saint Joseph, 1-12.....	38c.
Mermier, M.—Le mois de Saint Joseph, 1-18	38c.
Champeau, R. P.—Nouveau mois de Saint Joseph, 1-32.....	50c.
Patrignani, A. J.—La dévotion à Saint Joseph, 1-18.....	50c.
Bouvy, R. P. V.—Vertu de Saint Joseph, 2-18.....	\$1.00c.
Huguet, R. P.—Année miséricordieuse de Saint Joseph, contenant pour tous les jours de chaque mois un trait de la jouissance et de la bonté de ce grand Patriarche, 1-12.....	63c.
Huguet, R. P.—Saint Joseph avocat des causes désespérées, 1-12	50c.
do —Lauréole de Saint Joseph, 1-12.....	88c.